

## Compte-rendu du CTL du 21 juin 2022

Les élus représentants du personnel présents à cette instance étaient les suivants :  
Solidaires Finances Publiques, CGT, FO et CFTC-SNAFIP.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1- Approbation des PV des CTL des 9/12/2020, 26/01/2021, 14 et 20/04/2021, 3/06/2021 ;
- 2- Nouveau réseau de proximité : transfert au 01/09/2022 sur la trésorerie hospitalière de Bourges de la gestion des 3 EHPAD du SGC de Saint-Amand Montrond et de l'EHPAD de la trésorerie de Saint-Florent-sur-Cher (pour avis) ;
- 3- Point sur la mise en œuvre du plan « zéro cash » à la DDFIP du Cher ;
- 4- Bilan du télétravail à la DDFIP du Cher ;
- 5- Présentation du dispositif de mesure de satisfaction des usagers dans les permanences tenues en tiers lieux par les agents de la DGFIP ;
- 6- Point sécurité ;
- 7- Questions diverses.

### 1) Approbation des PV des CTL des 9/12/2020, 26/01/2021, 14 et 20/04/2021, 03/06/2021

Un seul PV a fait l'objet d'une remarque, la modification a été faite en séance : tous les PV ont été approuvés.

### 2) Nouveau réseau de proximité : transfert au 01/09/2022 sur la trésorerie hospitalière de Bourges de la gestion des 3 EHPAD du SGC de Saint-Amand Montrond et de l'EHPAD de la trésorerie de Saint-Florent-sur-Cher (pour avis)

Au 1er septembre 2022, est prévu le transfert de la gestion comptable de 4 EHPAD à la trésorerie hospitalière : il s'agit des 3 EHPAD actuellement gérés par le SGC de Saint-Amand-Montrond (Châteaumeillant, Lignièrès et Le Châtelet) et de l'EHPAD géré par la trésorerie de Saint-Florent-sur-Cher.

#### Pour mémoire

- la situation au 1/1/2022 est la suivante :                   + hôpital de Sancerre + 4 EHPAD = 1 emploi B
- la situation au 1/9/2022 sera la suivante :                   + 4 EHPAD = 0 emploi

Depuis le début des transferts, la situation au 1/1/2023 est donc au total :

+1 hôpital de Sancerre + 12 EHPAD (avec ceux du SGC de Vierzon lors de la dernière vague) = 1B (déjà octroyé) + ????

La Direction du Cher rendra sa décision en fin d'année 2022, quand elle connaîtra le nouveau volume d'emplois supprimés...

Le problème sera alors pour le DDFiP de trancher : Dans quels services supprimer des emplois (en plus de ceux de la loi de finances) pour en **créer** à La trésorerie hospitalière ?

Pour vos représentants de Solidaires Finances Publiques, il est clair que cette équation est impossible à tenir !!!

Résultats du vote : CONTRE : Solidaires Finances Publiques, CGT et CFTC-SNAFIP.

ABSTENTION : FO

Solidaires Finances Publiques n'est pas foncièrement opposé au transfert de tous les EHPAD du département vers une trésorerie spécialisée mais une restructuration dans ces conditions ne pourra pas aboutir à une amélioration du service, ce qui devrait être le but de toutes réorganisations. Il n'y a pas de possibilités d'y intégrer des moyens suffisants (emplois et effectif réel) sans sacrifier les SGC.

### 3) Point sur la mise en œuvre du plan « zéro cash » à la DDFIP du Cher

A compter du **1er septembre 2022**, seulement 2 caisses dites « résiduelles » sur Bourges pourront encaisser du numéraire **et** pour certains produits seulement.

1. Caisse de la Trésorerie de Bourges municipale de Sainte-Catherine pour les opérations suivantes :

- encaissement des scellés judiciaires (sur rendez-vous) ;
- encaissement / décaissement des services de Police / gendarmerie (enquêtes) ;
- factures non-éligibles du secteur public local sans code Datamatrix ;
- titres recettes non fiscales (RNF).

2. Caisse du SIP de Bourges à Condé pour les opérations suivantes :

- encaissement des relevés de condamnation pénale ;
- encaissement des amendes de composition pénale (pas de plafond de 300 €) ;
- encaissement des jours-amendes (pas de plafond de 300 €) ;
- RAR (échéanciers de paiement impôts).

Pour vos élus Solidaires Finances Publiques, la suppression du numéraire avec le zéro cash complique les démarches des usagers les plus fragiles, des régisseurs et complique le suivi des régies par les agents des SGC. De plus, Le zéro cash coûte un « pognon de dingue » !!!

Vos élus Solidaires Finances Publiques ont fait remarquer que la distinction des types de créances encaissables en deux points de Bourges est une aberration supplémentaire du point de vue de l'usager qui est non seulement contraint de se déplacer jusqu'à Bourges, mais qui peut aussi, après avoir payé sur un premier site, se voir renvoyer sur le deuxième site pour finir de s'acquitter de ses dettes.

Nous avons demandé au Directeur d'accepter que le principe de distinction des créances encaissables ou non encaissables se fasse en souplesse en laissant l'opportunité à l'agent de la

caisse de faire des exceptions.

Le directeur a répondu qu'il y regarderait de plus près !

Concernant les autres caisses du département, il n'y aura plus aucune possibilité d'encaissement en numéraire, mais elles resteront ouvertes pour les encaissements par TPE et l'accueil du public.

#### **4) Bilan du télétravail à la DDFIP du Cher**

Le télétravail se développe progressivement dans le Cher. Si au départ, il concernait en majorité des agents ayant des problèmes médicaux (Covid ou autres) ; aujourd'hui il s'étend à l'ensemble des agents.

Cette nouvelle organisation du travail modifie en profondeur les relations de travail entre d'une part le télétravailleur et son chef de service et d'autre part entre le télétravailleur et les autres agents de son équipe de travail.

Pour que le télétravail soit fonctionnel, il faut que le télétravailleur soit intégré dans l'équipe présente sur le site. Cela demande à la fois de la confiance et l'acquisition de nouvelles habitudes relationnelles.

Moyens à disposition :

- téléphone professionnel avec la possibilité via un transfert d'appel de son poste fixe vers le téléphone portable afin de rester dans la boucle de l'intercom du service,
- Possibilité de visio (si nécessaire),
- ordinateur portable avec possibilité de double écran.

Actuellement, il n'y a pas eu de dépôt de recours suite à un refus de télétravail par la DDFiP du Cher.

#### **5) Présentation du dispositif de mesure de satisfaction des usagers dans les permanences tenues en tiers lieux par les agents de la DGFIP**

A l'initiative de la Direction Générale, le Cher sera doté d'un équipement (tablette) qui tournera entre les agents du SIP de Bourges se déplaçant dans les permanences.

Il s'agit d'un équipement idoine qui aura pour seule fonctionnalité de sonder les usagers (volontaires) quant à leur satisfaction de nos prestations lors des permanences.

Bref : encore une étude statistique pour que la DGFIP puisse s'auto-congratuler.  
De l'argent jeter par les fenêtres au détriment de la rémunération des agents !

#### **6) Point sécurité**

Depuis le dernier CTL il y a eu deux cas d'incivilité ou d'agression dans le Cher :

- Un 1er cas d'insultes envers un agent dans un SCG qui a donné lieu à un courrier de la part du DDFiP,
- Un 2ème cas, plus grave, d'une agression hors du temps de travail de l'agent. Néanmoins, la DDFiP l'a pris en considération et reste en lien avec la gendarmerie saisie de l'affaire.

## 7) Questions diverses

### Sites de Bourges

Après plusieurs projets de relocalisations de l'ensemble des structures de Bourges sur un ou deux sites, le dernier projet appuyé par la DDFiP du Cher consiste à regrouper tous les services de la Direction sur Lahitole et l'ensemble des services SPL sur Condé soit :

- le futur SGC de Bourges, regroupant la Municipale, la Paierie et la trésorerie de St-Florent sur Cher,
- la trésorerie Hospitalière.

Ce projet semble en bonne voie.

Cependant, il nécessite l'accord des services nationaux et dépend du nouvel espace mis à la disposition de la DDFiP par la Préfecture suite aux départs d'autres services occupant actuellement les bâtiments de Condé.

Aucune date précise n'est encore actée.

### SGC de Saint-Amand Montrond

La mise en place du nouveau réseau dît « de proximité » a eu pour conséquences une explosion du nombre de budgets et une complexification de leur gestion au sein des SGC. Parallèlement, les effectifs n'ont pas suivi et les postes comblés l'ont été par du personnel non encore formé, ce qui aggrave d'autant plus les conditions de travail de l'ensemble des agents (nouveaux et anciens).

Tous ces services nouvelle formule (SCG) connaissent les mêmes difficultés : difficultés liées et amplifiées par la création de ces grandes structures sans moyens (emplois et effectifs réels).

Concernant le SGC de Baugy, qui est actuellement éclaté physiquement sur plusieurs lieux de travail en raison des travaux d'aménagement, nous ne doutons pas que la situation des agents est loin d'être optimale.

### SGC de Baugy

La fin des travaux est prévu pour le 15 septembre 2022... si tout va bien. !!

### Démétropolisation : création d'un site de soutien au SIE de Paris sur Vierzon

Les agents de ce nouveau service, qui ouvre ses portes au 1/9/2023, seront recrutés par la DDFiP du Cher mais les effectifs (50 emplois dont 1 IP, 1 IDIV, 4 A, 30 B et 14 C) seront pris sur le contingentement de Paris. Ainsi, ces postes seront accessibles en mutation nationale mais également en local aux agents du Cher.

Ils seront, dans le cadre de leurs activités professionnelles, sous la tutelle du chef de service de Paris mais dépendront administrativement du service RH de la DDFiP du Cher.

Ce service se situe face à la gare dans un ancien bâtiment industriel (espace disponible de 1 138 m<sup>2</sup>) et sera composé de 21 bureaux climatisés dont 3 bureaux de 1, 9 bureaux de 2, 2 bureaux de 3 et 7 bureaux de 4, soit 58 postes de travail. Il y aura également 1 réfectoire, 1 salle de réunion, 1 salle commune, un espace de stockage et une terrasse commune avec

d'autres entreprises.

Les missions seront :

- traitement des AVISIR (créations, modifications, cessations des entreprises)
- Remboursements de crédits de TVA
- Locaux professionnels
- Contentieux CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)

L'inquiétude actuelle est qu'aucun agent en place à Paris ne souhaite suivre le service sur Vierzon.

Ces postes seront ouverts aux agents sortant d'école avec une affectation (stage pratique) au 1er avril 2023 (donc avant l'ouverture du service) à charge pour le DDFiP du Cher d'assurer leur installation et leur formation. La DDFiP du Cher ne pouvant assumer à elle seule la formation d'un nombre important d'agents, le DDFiP envisage la possibilité de répartir ces agents sur les départements limitrophes afin de leur garantir une formation professionnelle de qualité (à suivre).

#### Avenir de la BCR

Ce service connaît actuellement des difficultés liées à des postes vacants (un seul agent affecté).

Le DDFiP est conscient du problème mais n'envisage pas pour le moment de restructuration du service.

#### Accueil sur Condé

Des difficultés récurrentes à la caisse de Condé persistent. Là encore, le DDFiP du Cher est conscient du problème. Gageons que malheureusement la caisse résiduelle au 1/9/2022 n'arrangera pas la situation de tensions quasi-permanentes.

*Vos représentants du personnel en CTL :  
Samuel Bailly, Agnès Pisani, Fabien Geaugey, Marianik Leblanc*